



Réunion CROPSAV FIEVRE CATARRHALE OVINE 11 mars 2016



- 
- Situation sanitaire et rappels
 - La stratégie de lutte
 - Modalités de surveillance
 - Stratégie vaccinale
 - Mouvements d'animaux
 - Questions diverses

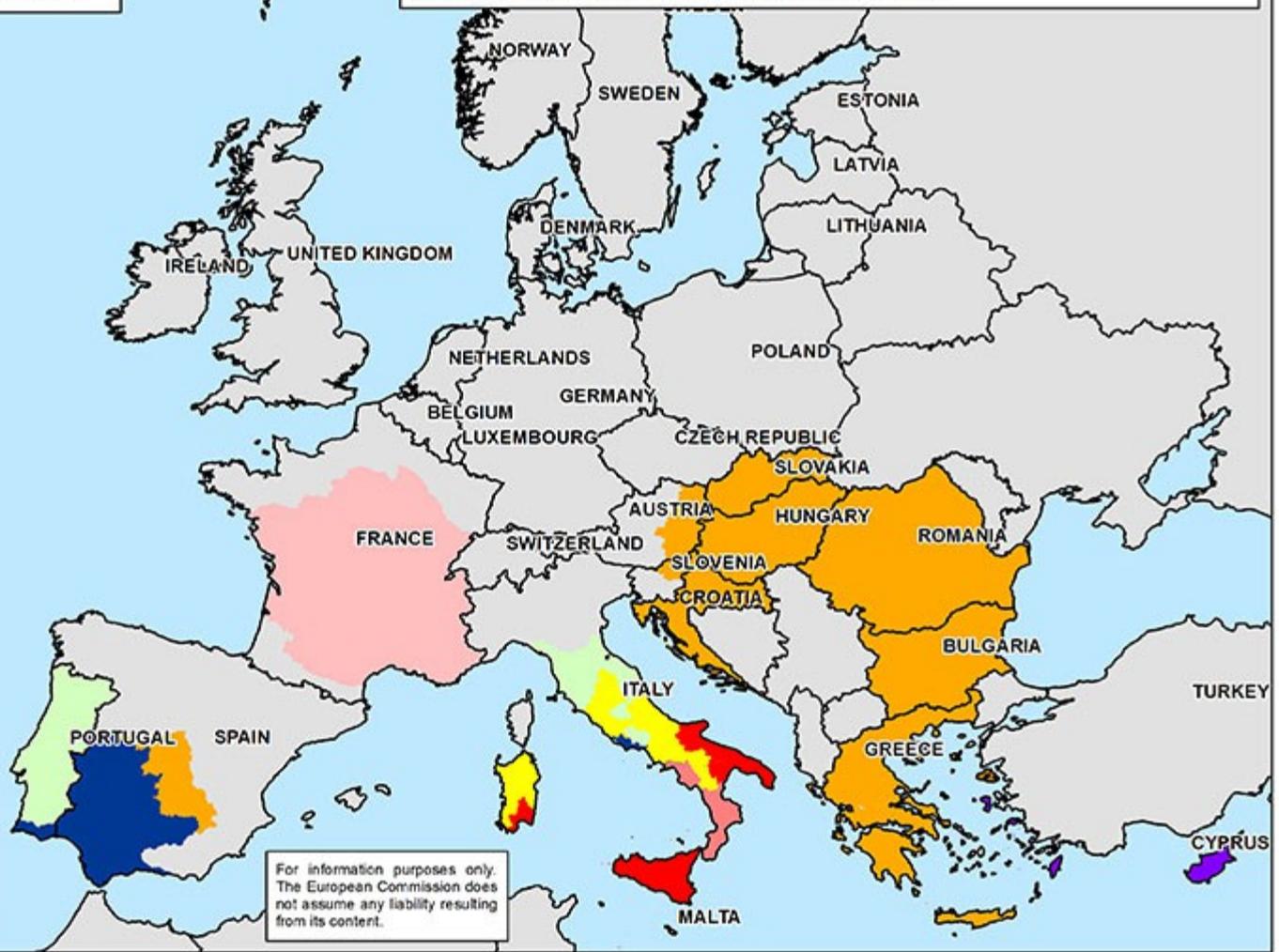
Bluetongue

Restricted zones* as of 25 February 2016

This map includes information on the bluetongue virus serotypes circulating in each restricted zone, which permits, for the purposes of Articles 7 and 8 of Regulation No 1266/2007, the identification of the restricted zones demarcated in different Member States where the same bluetongue virus serotypes are circulating.

Zone (serotypes)

- F(8)
- G (1,2,4,16)
- I(1,4)
- J (1)
- T (1,2,4,8,16)
- X (4,16)
- Z (1,16)
- A2 (1,2,16)
- A3 (4)
- A4 (1,4,8,16)
- A6 (1,4,16)

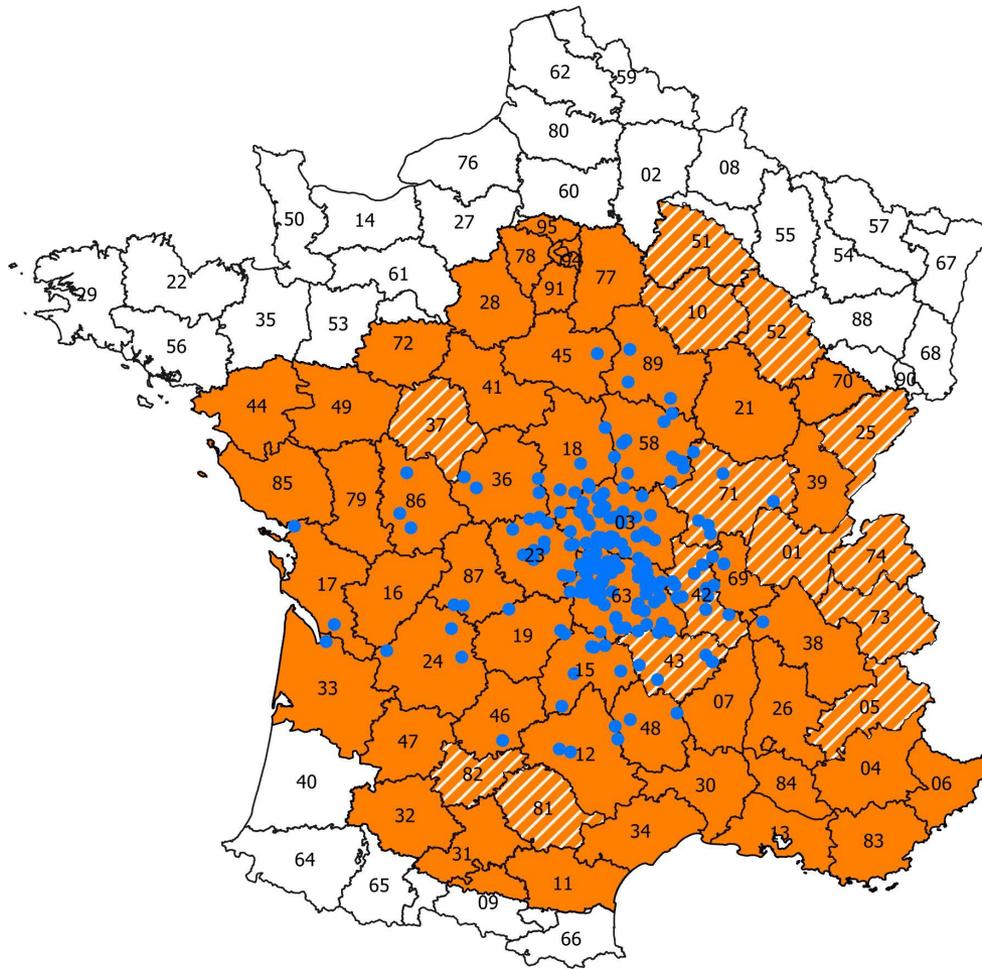


* as defined in Article 2 (d) of Commission Regulation No 1266/2007: geographic areas where surveillance and/or protection zones have been demarcated by the Member States in accordance with Article 8 of Council Directive 2000/75/EC.

For information purposes only. The European Commission does not assume any liability resulting from its content.

Situation au 25/02/2016

- Foyers confirmés de FCO
- Zone réglementée
- ▨ zone saisonnièrement indemne



Situation sanitaire et rappels

Maladie infectieuse, virulente affectant les ruminants ss

⇒ Non zoonotique

⇒ Pas d'impact sécurité alimentaire

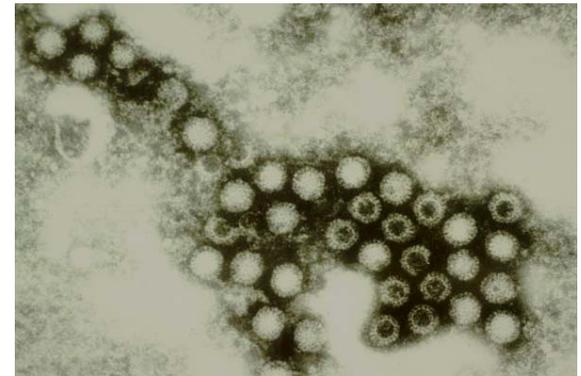
Orbivirus de la famille des Réovirus

Virus nu à ARN avec 26 sérotypes

Expression pathogénicité variable selon sérotype et selon l'espèce (ex BV 8>1)

Maladie non contagieuse à transmission vectorielle

⇒ **Arbovirose**



Situation sanitaire et rappels

Insectes piqueurs hématophages

Culicoïdes *imicola*, *dewulfi*, *obsoletus*, *chiopterus* ...

Déplacement actif très limité qq centaines de mètres

Dispersion passive importante (vents) >10-100 km

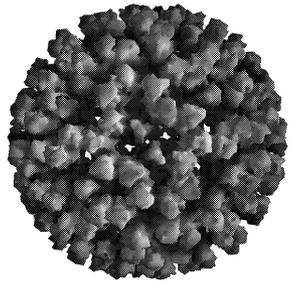
Repas de sang suivi d'une multiplication virale
et passage dans les glandes salivaires

Capacité vectorielle

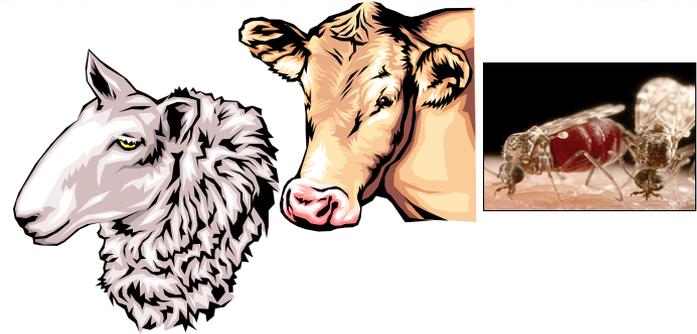
- Culicoïdes infecté à vie (latence de 10 j), pas de transmission transovarienne
 - Une piqûre suffit à infecter un hôte sensible
 - Importance de facteurs environnementaux notamment température
- ⇒ Activité +++ 18 à 30 °C, crépuscule, zones humides



Situation sanitaire et rappels



**Piqûre
d'un animal
infecté
contaminant**



Hôtes réservoir

**Sang des OVINS infectés (virémie < 15 j - max 30 j)
Sang des BOVINS infectés (virémie max 60 jours selon l'OIE)**

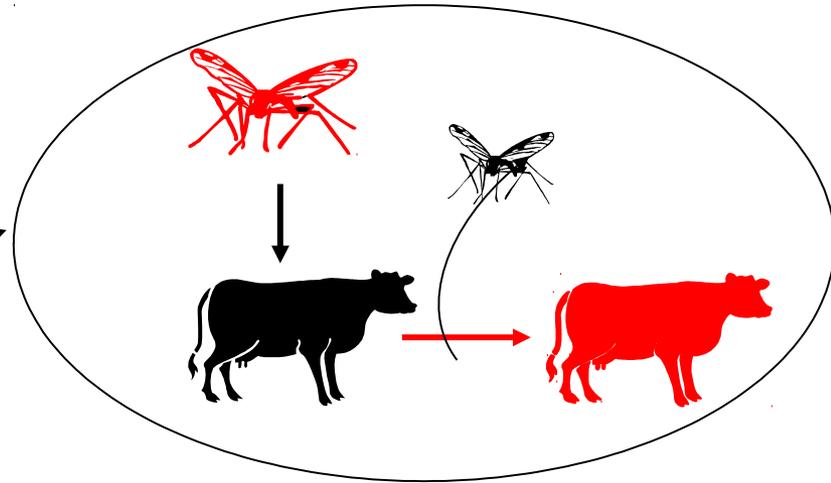
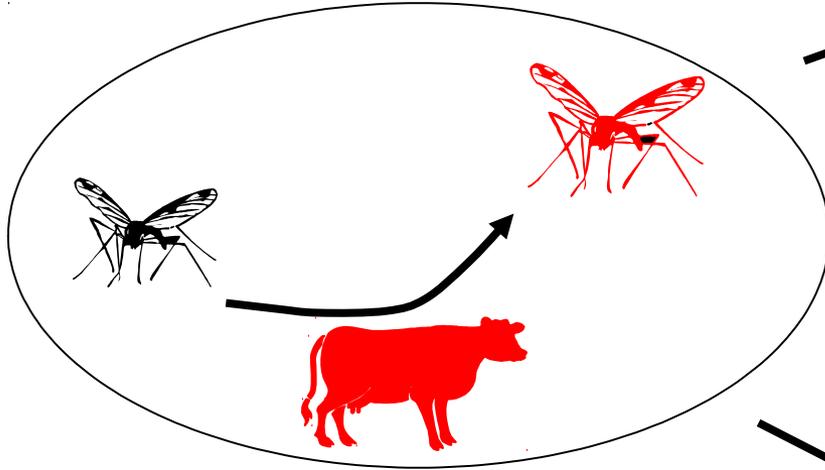
**Vecteurs
Insecte diptère
hématophage
moucheron genre
*Culicoïdes***



**Piqûre
d'un animal sain**

PROPAGATION DE LA MALADIE

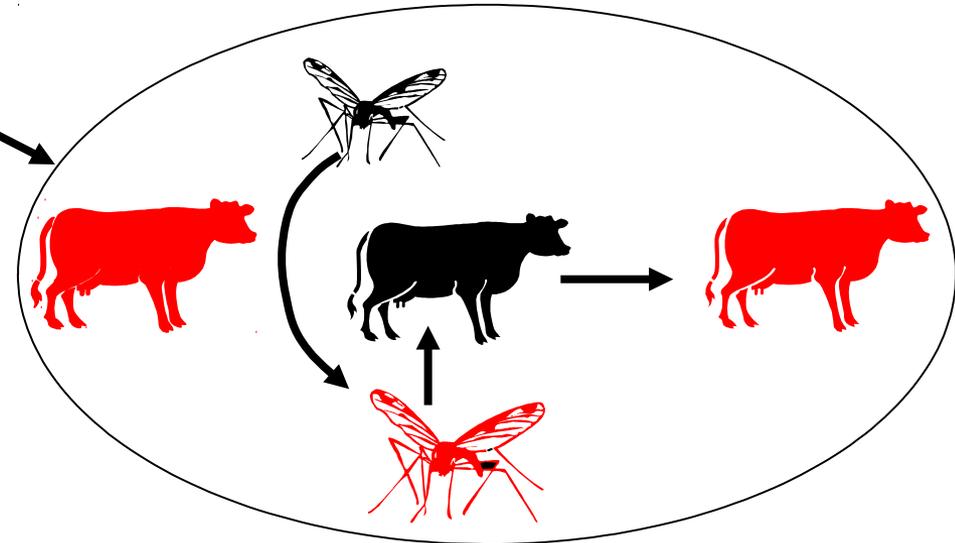
Transport du
Vecteur



Nouveaux foyers (à distance)



Déplacement
d'animaux infectés



Situation sanitaire et rappels

Chez les hôtes sensibles et réceptifs

Délai d'incubation chez les ruminants : 3 à 7 jours

Maladie classiquement :

- Ovins généralement les seuls affectés avec mortalité parfois élevée
- Bovins, caprins : souvent inapparente (<5 % clinique), avortements et jeunes ataxiques, malformations
- Ruminants sauvages : inapparente

Virémie ne dépassant pas 60 jours post infection

Pas d'excrétion par la salive, ni dans le jetage, ni dans les lésions buccales

⇒ Pas de virus dans le milieu extérieur

Situation sanitaire et rappels





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Situation sanitaire et rappels

Maladie présente en France continentale depuis 2006

2006 Août Pays Bas (Maastricht) avec propagation jusque Nord Ardennes et Meuse au début BV OV

2007 : plus de 15 000 foyers à BTV-8, répartis sur une très large moitié nord du pays.

Progression du front épizootique essentiellement dans le sens Nord-est – Sud-ouest

Situation sanitaire et rappels





Situation sanitaire et rappels

2008 : plus de 28 000 foyers en France et sérotype 1
Sud Ouest

Politique vaccinale

Mise en place d'une vaccination obligatoire de 2008 à
2010 (Etat) puis facultative de fin 2010 à 2012

Dernier foyer France 2010

⇒ statut indemne 14 12 2012

Situation sanitaire et rappels

11 09 2015 : 1^{er} cas clinique

sur un bélier dans l'Allier

Foyer à sérotype BTV 8

Nombreux positifs au sein du cheptel mixte (27 BV/147
et 6 OV/175)

Circulation virale

Cas isolé ?

Notification auprès de l'OIE

Perte du statut

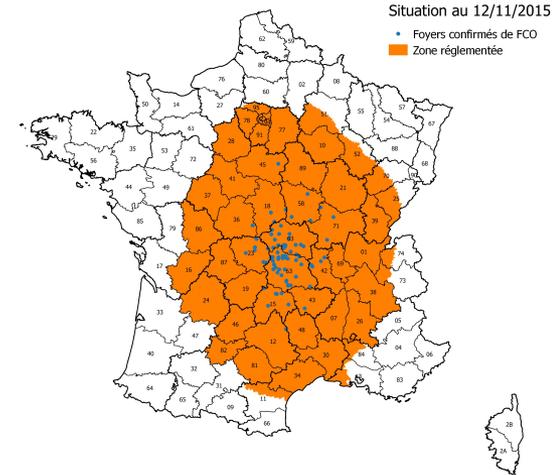


Situation sanitaire et rappels

Progression de la maladie

Réunions du CNOPSAV

Saisines de l'ANSES



4 mars 2016 212 cas ⇒ **situation endémique**

Peu de signes cliniques dans les troupeaux infectés

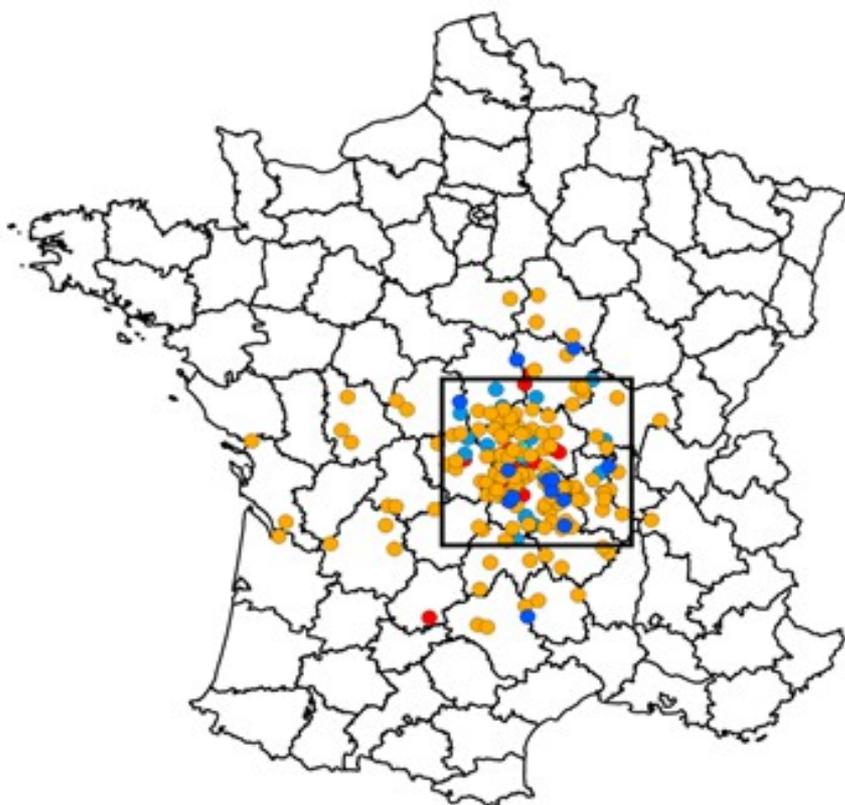
Mise en place de mesures de lutte et de surveillance

Situation sanitaire et rappels

Interprétation des résultats et conséquences cf Avis d'experts

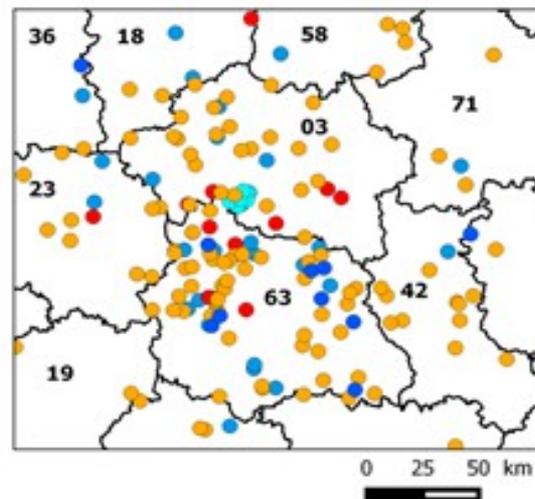
- Résultat de séquençage : 98 % d'homologie virus 2008
- Hypothèse principale **ré-émergence** liée à la persistance de la circulation virale à bas bruit
- Question : comment expliquer le mécanisme de passage de l'hiver par le virus ?
- Signes cliniques atténués dans un contexte post vaccinal
- Effets de la désinsectisation des animaux
 - diminuer le taux d'attaque et le taux de gorgement (un animal traité est moins piqué)
 - infliger une surmortalité aux *Culicoides* venus au contact de l'animal traité.

Situation sanitaire et rappels



Motif de découverte des foyers FCO

- clinique (14)
- enquête 2km (11)
- surveillance nationale automne (27)
- surveillance nationale hiver (13)
- mouvement (145)



- 
- Situation sanitaire et Historique
 - **La stratégie de lutte**
 - Modalités de surveillance
 - Stratégie vaccinale
 - Mouvements d'animaux
 - Questions diverses

Stratégie de lutte

Mesures de lutte liées à la situation endémique
(Modifications l'AM du 22/07/2011 avec levée des
périmètres interdits et une seule zone réglementée ZR
versus une zone indemne ZI)

Foyer : exploitation avec un ou plusieurs cas confirmés

Cas suspect : suspicion clinique avec signes
évocateurs, suspicion analytique (résultats séro viro)
associée à des données épidémiologiques

Cas confirmé :

Z I ou ZR sans foyer : PCR LNR Maisons Alfort

ZR avec foyer : PCR Laboratoires agréés

Tests très spécifiques (amplification génomique CT)

Stratégie de lutte

En cas de confirmation :

APDI ou notification officielle en ZR

- Recensement des animaux sensibles
- Suivi clinique par le vétérinaire sanitaire
- Interdiction de quitter la ZR
- Vérification du statut vaccinal (dérogation) ou vaccination
- Enquête épidémiologique visant à identifier les mouvements d'animaux dans les 60 jours avant APDI

Stratégie de lutte

En cas de confirmation :

Extension ou non de la zone réglementée

Extension au département ou en partie si + 85 % à moins de 150 kms du foyer

Liste des communes réglementées

<http://www.pplateforme-esa.fr/?q=node/35652>

Levée de l'APDI

- après vaccination de tous les animaux OU
- notification de fin d'activité vectorielle
- notification de fin de circulation virale
- 60 j après l'observation du dernier cas

- 
- Situation sanitaire et Historique
 - La stratégie de lutte
 - **Modalités de surveillance**
 - Stratégie vaccinale
 - Mouvements d'animaux
 - Questions diverses

Modalités de surveillance

Surveillance événementielle

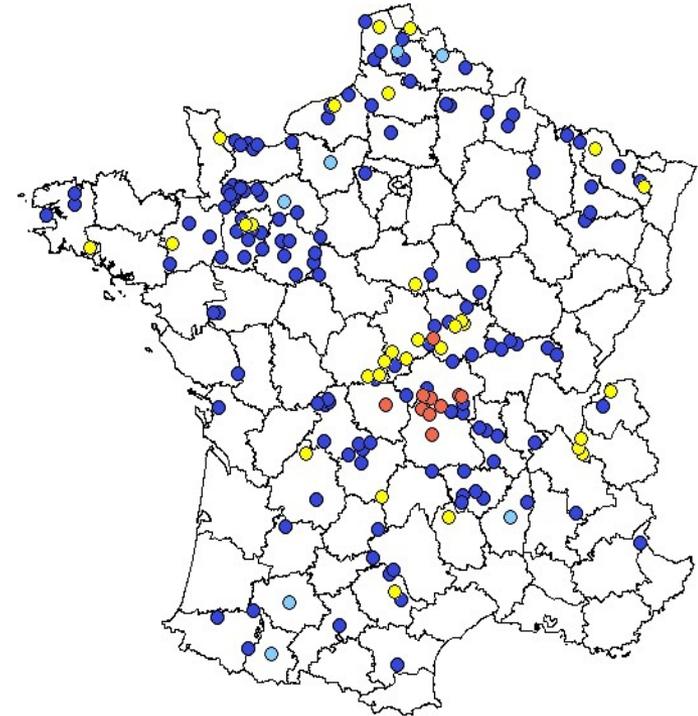
Déclaration des suspicions cliniques

Sensibilisation des acteurs : éleveurs, vétérinaires, professionnels

Attention peu de symptômes

Pays de la Loire :

4 suspicions en septembre 2015





Modalités de surveillance

Surveillance Programmée janvier 2016

Identifier toute introduction de sérotype exotique

Documenter le statut de la zone indemne

Définir des zones saisonnièrement indemnes au sein de la ZR

Résultats en PDL

5 cheptels par arrondissement avec prélèvements sur bovins non vaccinés de 24 à 36 mois

⇒ 10 cheptels séro positifs (6 en 72, 4 en 85) et virologie négatifs



Modalités de surveillance

Surveillance Entomologique (exigence UE en Z protection)

Objectifs : définir des zones et des périodes d'inactivité vectorielle

bénéficiaire de dérogations à l'interdiction de sortie de ZR

ZSI (Zone Saisonnièrement Indemne) : zone d'inactivité vectorielle (aucun moucheron piégé par surveillance entomologique) et absence de circulation virale (surveillance séro sur cheptels sentinelles)

Piègpages hebdomadaires sous l'égide du CIRAD

Cartes hebdomadaires avec un impact sur les mouvements d'animaux

Lien plate forme <http://www.plateforme-esa.fr/>



Plateforme ESA

Epidémiologie santé animale

Centre de ressources



RUMINANT

+ Maladies abortives

→ Brucellose

→ Diagnostic différentiel des avortements

→ Surveillance des avortements

→ Fièvre Q

+ Fièvre catarrhale ovine

+ OMAR (Mortalité des animaux de rente)

+ Tuberculose

+ Virus Schmallenberg

PORC

→ Pestes porcines

→ Diarrhée épizootique porcine

→ Virus influenza chez le porc

VOLAILLE

→ Pestes aviaires

ABEILLE

→ Troubles des abeilles

→ *Aethina tumida*

→ OMAA (Mortalité et affaiblissement des

→ abeilles)

→ Resabeilles

MOLLUSQUE

→ Mortalité des mollusques

Aethina tumida en Italie – Point de situation 2015-16

Mots-clés:

Aethina

Abeilles

Actualités

VSI

Soumis par Marie-Pierre Chauzat le lun, 07/12/2015 - 16:11.



Mise à jour 07/12/15

Deux nouveaux foyers d'*A. tumida* ont été confirmés en Calabre au 1^{er} Décembre. Au total, depuis le 16 septembre 2015, 29 foyers d'*A. tumida* ont été observés en Calabre, tous situés dans la zone initiale de protection. Trois nuclei sentinelles ont été infestés par le petit coléoptère des ruches en Calabre. Ils ont été détectés positifs le 28 octobre et le 13 novembre 2015.

Lire la suite

Fièvre catarrhale ovine BTV-4 en Slovénie et en Turquie

Mots-clés:

FCO

VSI

Europe

BTV-4

2015

Soumis par Vera KANT le jeu, 03/12/2015 - 12:33.



Laure Bournez (1), Thomas Balenghien (2), Anne Bronner (3), Didier Calavas (4), Hélène Guis (2), Corinne Sailleau (5), Stephan Zientara (5)

(1) Anses, Unité de coordination et d'appui à la surveillance, Maisons-Alfort, France, (2) Cirad, Contrôle des Maladies Animales Exotiques et Emergentes, Montpellier, France, (3) DGAL, Bureau de la santé animale, Paris, France, (4) Anses, Unité d'épidémiologie, Lyon, France, (5) Anses, Laboratoire de santé animale, LNR - FCO, Maisons-Alfort, France

La Slovénie a déclaré le 20 novembre 2015 à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) son premier foyer de fièvre catarrhale ovine (FCO). Ce foyer est dû au sérotype 4 et est situé dans la région administrative de Murska Sobota à environ 20 km des frontières avec l'Autriche et la

Hongrie, et à environ 25 km des foyers de FCO dus au sérotype 4 détectés très récemment en Autriche (Figure 1 et voir l'article de la Plateforme-ESA). Il a été détecté dans le cadre de la surveillance programmée mise en place en Slovénie après la détection de foyers à sérotype 4 en Hongrie en novembre 2014. Plus précisément, le virus a été détecté par RT-PCR chez deux bovins prélevés le 11 novembre parmi les 42 présents dans l'exploitation.

Lire la suite

Trois foyers d'influenza aviaire hautement pathogène détectés en France

Mots-clés:

Pestes aviaires

Actualités

Influenza

IAHP

H5N1

H5N2

France

2015

Soumis par Anne BRONNER le mer, 02/12/2015 - 19:07.



Isabelle Guerry, Manon Hamon, Eric Niqueux, Sophie Le-Bouquin, Didier Calavas, Anne Bronner,

- 
- Situation sanitaire et Historique
 - La stratégie de lutte
 - Modalités de surveillance
 - **Stratégie vaccinale**
 - Mouvements d'animaux
 - Questions diverses

Vaccination : contexte

- Le sérotype 8 ne circulait plus depuis 2008 : stocks faibles quand réapparition de la FCO
- Marché d'urgence

	Mérial	CZV	Calier
Doses livrées	4 640 000	2 000 000	159 600
Animaux vaccinables	2 320 000 ovins ou bovins	1 million ovins ou 500 000 bovins	159 600 ovins
Doses disponibles au 29/02/2016	7 700 + 2 475 000	1 957 700	97 225 (25000 Corse)

Vaccination : priorités

Pour les mois de mars et avril 2016

- Les départements en ZR au 29 février sont prioritaires et seuls autorisés à vacciner
- Broutards destinés à l'export : quotas de doses par exploitation : 80 % des broutards
- Ovins et bovins des schémas de sélection génétique dans toute la France
- Vaccination volontaire des cheptels ovins : élevages ayant répondu au sondage GDS
- Vaccination volontaire cheptels allaitants
- Vaccination volontaire cheptels laitiers
- Réserve

Vaccination : modalités

Pour les mois de mars et avril 2016

- L'État finance l'achat des doses vaccinales
- Hors police sanitaire, les actes de vaccination sont à la charge des éleveurs
- Les vétérinaires passent commande directement aux centrales d'achat et sont chargés du suivi des quotas
- Pour la certification aux échanges/export ou la sortie vers la zone indemne la vaccination doit être réalisée et attestée sur le passeport par le vétérinaire
- Sinon elle peut être faite par l'éleveur

- 
- Situation sanitaire et Historique
 - La stratégie de lutte
 - Modalités de surveillance
 - Stratégie vaccinale
 - **Mouvements d'animaux**
 - Questions diverses



Mouvements : principes

- Les animaux de zone indemne (ZI) circulent librement en ZI et peuvent entrer en zone réglementée ZR mais deviennent alors « animaux de ZR »
- Les animaux de ZR circulent librement en ZR mais ne sont pas autorisés à en sortir sauf respect des conditions sanitaires : pages suivantes



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE
ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Conditions de sortie de ZR

- 1) Animaux valablement vaccinés par un vétérinaire + délai de mise en place de l'immunité selon les indications du fabricant ou réduit à :
- 10 jours pour les bovins après la 2ème injection de vaccin Merial,
 - 33 jours pour les ovins avec le vaccin Calier,
 - pour le vaccin CZV, 20 jours pour les ovins et 31 jours pour les bovins.

OU

Conditions de sortie de ZR

2) avant le départ de ZR : 14 jours de protection contre les vecteurs (désinsectisation) + PCR négative dans les 7 jours avant le départ

ET

À l'arrivée en ZI : information de la DD(CS)PP, désinsectisation, confinement pendant 14 jours puis nouveau dépistage PCR avec résultat négatif

OU

Conditions de sortie de ZR

3) détention dans une ZSI au moins 14 jours + PCR négative dans les 7 jours avant le départ (sondage possible pour les petits ruminants, 57 pour 1000)

OU

4) détention dans une ZSI au moins 28 jours + sérologie tous sérotypes négative dans les 7 jours avant le départ (sondage possible pour les petits ruminants, 57 pour 1000)

Conditions de sortie de ZR

Conditions simplifiées pour les animaux <70 jours destinés à l'engraissement en ZI

- Absence de signes cliniques / ensemble des animaux de l'exploitation
- Désinsectisation animaux et moyens de transport
- Engraissement en bâtiment fermé protégé contre les vecteurs puis abattage en France
- Désinsectisation du bâtiment avant l'arrivée des animaux
- Rassemblement en ZR et transport sans arrêt

Conditions de sortie de ZR

Conditions simplifiées pour abattage immédiat

- Absence de signes cliniques
- Désinsectisation des moyens de transport après chaque déchargement
- Bergeries et bouveries d'abattoir désinsectisées régulièrement
- Rassemblement en ZR
- Transport direct vers l'abattoir
- Abattage dans les 24h

Échanges intracommunautaires

Cas général : animaux vaccinés :

- À compter d'un délai de 60 jours après la primo-vaccination
OU
- A compter du délai d'immunisation + 14 jours + PCR négative :
ex : bovin vaccin Merial $21+14=35$ jours
- Femelles gestantes éligibles seulement si vaccinées avant la saillie ou l'insémination

Échanges intracommunautaires

En provenance d'une zone saisonnièrement indemne (ZSI) :

- *détention dans une ZSI au moins 14 jours + PCR négative dans les 7 jours avant le départ (sondage possible pour les petits ruminants, 57 pour 1000)*

OU

- *détention dans une ZSI au moins 28 jours + sérologie tous sérotypes négative dans les 7 jours avant le départ (sondage possible pour les petits ruminants, 57 pour 1000)*

Échanges intracommunautaires



A destination de l'Espagne en période d'inactivité vectorielle :

- Détention au moins 14 jours dans un département en période d'inactivité vectorielle
ET
- À l'issue de cette période, PCR négative
- Désinsectisation des moyens de transport
- Les 5 départements de la région sont actuellement en période d'inactivité vectorielle

Échanges intracommunautaires

Protocole bilatéral avec l'Italie :

- Animaux vaccinés à compter d'un délai de 10 jours après la primo-vaccination avec le vaccin Merial, ou ovins 42 jours après injection du vaccin Calier
OU
- Bovins et ovins <90 jours nés de mères vaccinées
OU
- *Bovins et ovins <90 jours 14 jours en ZSI + PCR*
+ Désinsectisation des moyens de transport

Échanges intracommunautaires

Protocole bilatéral avec le Luxembourg :

- Bovins vaccinés à compter d'un délai de 10 jours après la primo-vaccination

+ *Désinsectisation des moyens de transport*

Exportations

Conditions spécifiques à chaque pays :

Exemples :

- Turquie : en provenance de ZI uniquement
- Maroc : Animaux vaccinés ou animaux protégés contre le vecteur pendant 28 j + sérologie ou animaux protégés contre le vecteur pendant 14 j + virologie

- 
- Situation sanitaire et Historique
 - La stratégie de lutte
 - Modalités de surveillance
 - Stratégie vaccinale
 - Mouvements d'animaux
 - Questions diverses



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Support en ligne sur l'internet DRAAF

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Sante-et-protection-des-animaux>